

COMPOSITION DU JURY DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment les articles L.612-1, L.613-1, L.712-2, L. 335-5,
Vu le code du travail, notamment les articles L. 6412-3 et R. 6412-1 et suivants,
Vu la proposition du directeur du service de formation continue,

ARRETE

Article 1 : La composition du jury de validation des acquis de l'expérience (VAE) de la session du lundi 7 décembre 2026, concernant le diplôme suivant :

Domaine : Sciences, Technologies, Santé

Diplôme : Licence Professionnelle

Mention : Maintenance et technologie : technologie médicale et biomédicale

Parcours : Mesure et contrôle pour l'instrumentation médicale

est constituée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (PR, MCF, PRAG, PRCE, chargé d'enseignement vacataire, professionnel)
Président ➤ LOMELLO Marc	PR
Membres ➤ BEAUQUIS Sandrine	MCF

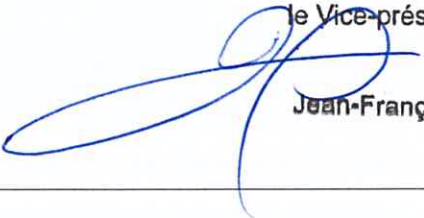
Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service formation continue VAE/VAPP.

Article 3 : Le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le directeur du service de formation continue, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 15 octobre 2026

Philippe BRIAND

Pour le Président et par délégation
le Vice-président formation


Jean-François DREUILLE